

Compte rendu de la séance du 09 décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un le jeudi neuf décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Camblanes et Meynac, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GUILLEMOT**, Maire.

Présents : MM GUILLEMOT, GUAIS, MONGET (arrivé à 20h46), BONNAYZE, HANNOY, CAÏS, BOULARAND, CAMPOS, QUINAUX, CHIÈZE,
Mmes MICHEAU-HÉRAUD, PERRIN-RAUSCHER, MOUFFLET, DUPHIL, ARNAL, CARLET, KNEPPER-CLERET, LANDELLE, MOULY.

Absents : M. MONGET a donné procuration à Mme MICHEAU-HÉRAUD
M. DARON a donné procuration à Mme PERRIN-RAUSCHER
M. PERRET a donné procuration à Mme KNEPPER-CLERET
Mme REY a donné procuration à Mme DUPHIL
M. CHIRON a donné procuration à Mme MOUFFLET

Secrétaires de séance : Mme MICHEAU-HÉRAUD et M. CAMPOS

Date de la convocation : 06 décembre 2021

M. le Maire rappelle que le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 octobre 2021 a été adressé aux conseillers pour avis. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I. VOIRIE

- Dénomination de voie - lotissement le Clos des Chimères

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'un permis d'aménager a été délivré à M. Patrick TRUPIN pour la création de 8 lots à bâtir chemin du Coudot à Camblanes et Meynac.

Dans le cadre de cette opération une nouvelle voie sera créée. Il est donc nécessaire de la nommer.

M. le Maire indique que des recherches ont été faites sur cadastre napoléonien et la carte de Cassini mais aucun lieu-dit ancien ne peut être repris, sans faire doublon avec les chemins déjà existants.

Une réflexion entre les élus a eu lieu et en concertation avec le propriétaire, **M. le Maire** propose : chemin Les Hauts de Meynac.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°055.2021

Considérant la création du lotissement privé à Camblanes et Meynac, à savoir : le Clos des Chimères,
Considérant la proposition de M. le Maire de nommer cette voie desservant ce lotissement privé afin de le distinguer des autres chemins,

Considérant la nécessité de numéroter les habitations de cette nouvelle voie privée,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, **soit par 23 voix « POUR »**,

• **de nommer** la voie : desservant le lotissement le Clos des Chimères:

Chemin Les Hauts de Meynac

• **d'autoriser**, Mr le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

20h46 - arrivée de M. *MONGET*

• Cession de l'impasse Mémoire

M. le Maire explique que le projet est de céder une partie de l'impasse mémoire à M. LE LANN, dans le cadre du projet d'aménagement des anciennes pépinières Roque. L'impasse, qui scinde la propriété en 2 (partie constructible / partie agricole) est actuellement en friche, plus entretenue et ne dessert aucune habitation, la maison d'habitation de M. ROQUE étant desservie par la RD10.

Il explique qu'à terme, un parc boisé accessible au public sera aménagé sur les terrains agricoles par M. LE LANN, ce qui est considéré par la commune comme intérêt général.

Mme MICHEAU-HÉRAUD précise qu'à ce titre il sera judicieux de prévoir une servitude de passage au profit du public dans l'acte de vente pour l'accès au futur parc.

M. le Maire indique que l'impasse appartenant au domaine privé de la commune, une procédure administrative est nécessaire afin d'en céder tout ou partie. A cet effet, une enquête publique aura lieu et les riverains immédiats seront informés.

Il précise que la partie sud de l'impasse, actuellement recouverte de calcaire sur environ 83 mètres linéaires, sera conservée par la commune.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°056.2021

Vu le Code rural et de la pêche maritime ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération numéro 49 du 13 octobre 2021 portant approbation du tableau des voiries communales,

Considérant l'Impasse Mémoire, classée chemin rural VR 17 dans le tableau des voiries de la commune, située au droit de la RD 14 E1 dite route de Port Neuf ;

Considérant que ce chemin, dans sa partie haute, traverse une propriété privée dont l'accès se fait par la RD10 dite route des Deux Ponts et se termine en impasse ;

Considérant qu'il n'est plus emprunté par les usagers car desservant une seule et unique propriété ;

Considérant que ce chemin est en friche et n'est plus entretenu depuis de nombreuses années par les services de la commune ;

Considérant la volonté de la municipalité de céder une partie dudit chemin au propriétaire des parcelles attenantes et d'en conserver la partie basse jouxtant les propriétés bâties sur une longueur d'environ 80 mètres linéaires, tel qu'indiqué sur le plan ci-annexé ;

Considérant que conformément à l'article L161-10-1 du Code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie dudit chemin appartenant au domaine privé de la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité, des membres présents et représentés, **soit par 23 voix « POUR »** :

- **De faire intervenir** un géomètre afin d'identifier, repérer, border et cadastrer les parcelles à céder et à conserver **de la voie rurale VR 17 dite « impasse de Mémoire »**,
- **D'informer** les riverains de la partie qui sera conservée par la commune,
- **De procéder** à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie de ce chemin rural, en application de l'article L161-10-1 du Code rural et de la pêche maritime et du Code des relations entre le public et l'administration,
- **D'autoriser** M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

II. PERSONNEL

- Ouverture de postes

M. le Maire indique que, sur proposition de la commission du personnel, il s'agit d'ouvrir des postes d'adjoints techniques pour deux agents du service technique actuellement en CDD : Sandra GISQUET et Christophe RESINES, à partir du 1^{er} janvier 2022.

Ils seront stagiaires pendant 1 an, puis titularisés.

M. le Maire précise que depuis leur recrutement, les agents se sont très bien intégrés dans l'équipe technique et donnent entière satisfaction.

Il ajoute également que dans quelques années, 4 ou 5 ans, un agent prendra sa retraite et qu'il est d'ores et déjà nécessaire de l'anticiper.

La délibération suivante est adoptée.

Délibération n°057.2021

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- la création au tableau des effectifs de la commune de **DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES** à temps complet, rémunérés conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- lesdits postes sont créés à compter du **1^{er} janvier 2022** ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

III. CULTURE

M. le Maire explique qu'il s'agit d'un partenariat avec la commune de Cambes dans le cadre des appels à projets culturels de l'année 2021.

Il rappelle que dans ce cadre, un concert lyrique de très belle qualité a eu lieu le 10 juillet dernier à l'église Sainte Eulalie de Camblanes et Meynac.

Mme MICHEAU-HÉRAUD explique que pour ce projet, la commune avait prévu 5 000 € au budget primitif (comptabilisé dans les dépenses du budget culture global).

M. CAÏS demande quel est l'intérêt de délibérer si la somme était inscrite au budget ?

Mme MICHEAU-HÉRAUD répond qu'une partie de la dépense a déjà été engagée, 455,05 €, et que pour régler le solde à la commune de Cambes, une délibération est demandée par la perception afin de justifier la somme à mandater à cette collectivité.

La délibération suivante est adoptée.

Délibération n°058.2021

Le Conseil Municipal,

Considérant le partenariat avec la Commune de Cambes, dans le cadre des appels à projets culturels de l'année 2021, subventionné par la Communauté de Communes des Portes de l'Entre-deux-Mers ;

Considérant que le projet des Concerts Lyriques sur Cambes et Camblanes Meynac a été retenu par la CDC des PE2M ;

Considérant que la commune de Cambes est porteur du dossier et a fait l'avance des frais ;

Considérant que la commune de Camblanes et Meynac doit la somme de 5 000.00 € ;

Considérant que ce montant est inscrit au budget primitif 2021 de la commune ;

Considérant qu'il est nécessaire de déduire les frais, partagés, réglés par la commune de Camblanes et Meynac qui s'élève à 455.05 € ;

DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par **23** voix « POUR »

- de verser la somme de 4 544.95 € à la commune de Cambes.

IV. DECISIONS MODIFICATIVES

Virements de crédits

M. le Maire expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2021 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements ci-après :

INVESTISSEMENT	AUGMENTATION DES CREDITS		DIMINUTION DES CREDITS	
	Opération article	Sommes	Opération article	Sommes
Climatisation dortoir école maternelle	2135-44	3 575,00		
Armoire balai Club house Tennis	2184-56	180,00		
Ordinateurs école élémentaire	21312-61	2 063,00		
Plan Particulier Mise en Sûreté école élémentaire	21312-61	4 792,00		
Bancs circulaires école élémentaire			2184-61	3 000,00
Poteaux barrières Villa Gallo-romaine			2128-66	1 500,00
Pergola			2188-58	6 110,00
TOTAL		10 610,00		10 610,00

M. CAÏS demande pourquoi il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires concernant l'informatique pour des dépenses déjà prévues au budget.

Mme SAUTÉJEAU explique qu'il s'agit uniquement d'une ventilation et confirme que ces dépenses étaient inscrites au budget.

Concernant le PPMS de l'école élémentaire (Plan Particulier de Mise en Sûreté), **Mme MICHEAU-HÉRAUD** explique qu'il s'agit de la pose d'alarmes supplémentaires (bureau de la directrice, restaurant scolaire, médiathèque et de la création d'une liaison avec une ligne téléphonique).

Elle ajoute qu'une discussion est en cours avec la CDC pour l'équipement et la prise en charge, de façon concomitante, des alarmes de la ludothèque et de l'APS par celle-ci.

Mme PERRIN-RAUSCHER rappelle que l'installation d'un système d'alarme est une obligation dans les écoles dans le cadre du PPMS.

Mme MICHEAU-HÉRAUD rajoute que ce système permet également de prévenir des incidents qui pourraient avoir lieu dans des situations particulières (aux entrées de l'école avec des personnes extérieures ou dans les classes dans le cas de rencontres avec des parents agressifs...)

Elle indique que le PPMS a été adressé à la gendarmerie ainsi qu'à l'éducation nationale.

M. le Maire précise que ce système est déjà utilisé dans d'autres établissements, à Créon notamment, et les retours sur son utilisation sont favorables.

M. CAÏS demande si le projet de mesure des décibels dans le restaurant scolaire est toujours d'actualité.

M. le Maire répond que depuis la mise en place du self, dans le respect des protocoles sanitaires, les nuisances ont nettement diminué.

Mme MICHEAU-HÉRAUD ajoute que les retours du personnel sont favorables, l'ambiance est plus sereine et apaisée.

Délibération n°062.2021

FONCTIONNEMENT	AUGMENTATION DES CREDITS		DIMINUTION DES CREDITS	
	OBJET DES DEPENSES	Article	Sommes	Article
Concert lyrique remboursement Cambes	657348	4 545,00	6232	4 545,00
Eau et assainissement	60611	1 000,00		
Electricité	60612	4 576,00		
Chauffage urbain	60613	842,00		
Fournitures de voirie	60633	1 143,00		
Matériel roulant	61551	1 255,00		
Maintenance	6156	4 886,00		
Etude sol terrain chemin Sissan	617	960,00		
Frais d'affranchissement	6261	800,00		
Frais de télécommunication	6262	1 300,00		
Transport sco. remboursement Région	62878	11 439,00		
Taxe logement vacant Garnouilleau	63513	913,00		
Assurance sinistre	678	150,00		
Fournitures de petit équipement			60632	3 000,00
Terrains			61521	11 000,00
Entretiens bâtiments publics			615221	9 000,00
Honoraires			6226	1 000,00
Autres frais divers (SACPA-entretien plantes)			6188	2 900,00
Frais d'actes et de contentieux			6227	584,00
Autres fournitures			6068	150,00
Combustibles			60621	630,00
Entretien voirie			615231	500,00
Entretien réseaux			615232	500,00
TOTAL		33 809,00		33 809,00

M. CAÏS demande des explications concernant le remboursement du transport scolaire à la Région.
Mme SAUTÉJEAU explique qu'il s'agit de la subvention versée à la commune qui doit être remboursée à la Région pour la part concernant les enfants qui résident dans un périmètre inférieur à 3 km des écoles.

Mme CARLET demande si le Conseil ne pourrait pas mener une action au nom de la commune pour les élèves des écoles et du collège de Latresne afin que l'attribution des subventions soit réétudiée.

Mme MICHEAU-HÉRAUD expose qu'un courrier avait été fait par M. le Maire pour les enfants du collège qui ne pouvaient plus bénéficier du service offert par la commune. Elle rappelle que la commune se substitue aux parents afin d'offrir un service gratuit et qu'en zone rurale, il apparaît indispensable de privilégier ce mode de transport pour la sécurité de tous les enfants.

M. le Maire précise qu'il proposera qu'un nouveau courrier soit fait, en concertation avec les autres communes du territoire.

M. MONGET indique que le PETR va également interpellier officiellement la Région sur cette problématique.

Délibération n°063.2021

INVESTISSEMENT OBJET DES DEPENSES	AUGMENTATION DES CREDITS		DIMINUTION DES CREDITS	
	Opération article	Sommes	Opération article	Sommes
Kiosque	2181-40	2 980,00		
Etude Schéma Directeur Eaux Pluviales			2315-40	2 980,00
TOTAL		2 980,00		2 980,00

Le Conseil approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés (par 23 voix POUR), les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Crédits supplémentaires

M. le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts à certains articles du budget de l'exercice 2021 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Délibération n°059.2021

INVESTISSEMENT OBJET DES DEPENSES	ARTICLE OPERATION	CREDITS A VOTER	
		RECETTES	DEPENSES
Taxe d'aménagement	10226	6 110,00	
Climatisation dortoir école maternelle	2135-44		6 110,00
TOTAL		6 110,00	6 110,00

Délibération n°061A.2021

FONCTIONNEMENT OBJET DES DEPENSES	ARTICLE OPERATION	CREDITS A VOTER	
		RECETTES	DEPENSES
Remboursement sur rémunérations	6419	500,00	
Remboursement par autres redevables	70878	900,00	
Autres impôts locaux	7318	100,00	
Sinistre remboursé	7788	371,00	
Fonds national péréquation ressources intercommunales et communales FPIC	739223		1 543,00
Achat livres Médiathèques	6065		328,00
TOTAL		1 871,00	1 871,00

Délibération n°008.2021 du budget de la Caisse des Ecoles

FONCTIONNEMENT OBJET DES DEPENSES	ARTICLE OPERATION	CREDITS A VOTER	
		RECETTES	DEPENSES
Droit de place marché municipal	70688	2 142,00	
Charges diverses de gestion courante	658		2 142,00
TOTAL		2 142,00	2 142,00

Le Conseil approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés (par 23 voix POUR), les crédits supplémentaires indiqués ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

❖ COFIL – REVISION DU PLU

M. le Maire rappelle que la révision du PLU a été engagée. Pour suivre ce dossier, en plus de la commission urbanisme qui sera réunie à chaque étape importante, il propose de créer un COFIL afin d'assurer une veille régulière sur l'avancée de la procédure et le travail fourni par le bureau d'études. Le rythme des réunions n'est pas encore défini et sera évolutif en fonction de l'avancée de la procédure.

Il propose que le COFIL soit composé de : M. le Maire, Mme MICHEAU-HÉRAUD, M. BONNAYZE, Mme SAUTÉJEAU et Mme MAENC.

Il précise que les élus de la commission PLU (Comité technique), seront réunis régulièrement et un rendu sera présenté à l'ensemble du Conseil à chaque étape de la procédure.

M. BONNAYZE indique qu'il est intéressant d'ouvrir la réflexion à l'ensemble du Conseil et propose qu'un compte-rendu soit fait régulièrement en Conseil Ouvert.

Il ajoute qu'il se tiendra à la disposition des élus pour toutes questions ou précisions à ce sujet.

❖ CAMERAS DE PREVENTION

M. CHIÈZE fait part à l'assemblée que la première phase d'équipement est achevée (centre bourg et Guerlande). La mise opérationnelle sera réalisée dès que tous les critères règlementaires seront remplis, le panneautage notamment, a priori début 2022.

Il précise qu'il n'y aura aucune vue sur les parties privatives.

Il rappelle que cette démarche a été entreprise suite au constat de la montée des incivilités. Ce système a été initié avec la gendarmerie qui a réalisé un audit donnant lieu à des recommandations.

Un dossier avait été préparé et adressé en préfecture afin d'obtenir les autorisations réglementaires.

Il explique que les images seront consultables par la gendarmerie a posteriori, ainsi que par M. le Maire et 2 personnes habilitées : MM DARON et CHIÈZE. Les images seront conservées 25 jours.

Une session sur ordinateur et des accès privés seront créés pour les utilisateurs désignés.

Il précise que toutes les personnes qui le souhaiteraient pourraient demander à la commune de faire valoir leurs droits à l'image et qu'un contrôle est possible par la gendarmerie et la CNIL.

M. le Maire expose que ce système est avant tout dissuasif, de très bons retours sur son efficacité ont été faits par les communes ayant déjà installé ce dispositif. Des communes voisines, comme Latresne, ont engagé la réflexion et envisagent également son installation.

M. CHIÈZE explique que la gendarmerie devra obligatoirement être saisie pour ouvrir une procédure judiciaire.

M. CAMPOS demande si des panneaux signalétiques seront installés sur chaque site.

M. MONGET répond qu'ils sont en cours de réalisation. Il s'agit de panneaux réglementaires de 50cm X 35cm, comportant le dessin de 2 caméras, les textes de loi et le logo de la commune.

M. CHIÈZE précise qu'une charte pour les règles de fonctionnement sera rédigée et soumise au Conseil.

❖ TELETHON

M. HANNOY expose que le premier week-end du Téléthon s'est déroulé les 3 et 4 décembre derniers avec une belle participation des écoles, du lycée Flora Tristan et des associations.

Une pièce de théâtre a été jouée dans la salle polyvalente et un stand de crêpes et caddie garni étaient présents également dans la salle polyvalente (au regard des conditions météorologiques). L'opération sera renouvelée le samedi 11 décembre prochain de 9h00 à 12h00.

M. HANNOY remercie la boulangerie Farine et Vanille pour la pâte à crêpes offerte. Il remercie également tous les élus et bénévoles qui ont participé à l'organisation du Téléthon.

M. MONGET remercie et félicite M. HANNOY pour l'organisation et la coordination de cette manifestation.

M. le Maire souligne une nouvelle fois la synergie entre les écoles, le lycée professionnel et la mairie et félicite tous les participants, bénévoles et donateurs.

❖ FETE DE NOËL

M. le Maire informe que la fête de Noël initialement prévue le 17 décembre prochain est annulée en raison des conditions sanitaires actuelles.

Il rappelle que plusieurs formules avaient été envisagées mais trop complexes et risquées compte tenu du contexte et de la recrudescence du virus.

Après concertation entre adjoints et les membres du comité des fêtes, l'information a été transmise aux exposants du marché de Noël.

M. le Maire précise que cette décision a été prise à regret mais qu'il paraît indispensable d'être prudent et de prendre toutes les précautions pour tous, à la veille des fêtes de Noël.

Il confirme que comme l'an passé, il ira dans les classes, si possible, accompagné par le Père Noël et quelques élus pour distribuer des chocolats et un livre à chaque enfant de l'école élémentaire et des chocolats à l'école maternelle.

❖ CIMETIERE

Mme MOUFFLET informe le Conseil que plusieurs allées du cimetière seront prochainement enherbées par les services techniques.

M. le Maire ajoute que 2 arbres seront également plantés.

❖ MARCHE

M. MONGET informe les élus que les marchés des 25 décembre et 1^{er} janvier seront avancés au jour d'avant, soit les vendredis 24 et 31 décembre prochains.

Un nouvel exposant sera présent pour le marché du 18/12, il s'agit d'un chocolatier (déjà présent au dernier marché de Noël).

❖ LYCEE FLORA TRISTAN

M. MONGET indique qu'une rencontre était prévue le 19 janvier 2022 avec Mme la Proviseure pour la visite de l'établissement, suivie d'un dîner au restaurant d'application. Mais suite à l'indisponibilité de Mme la Proviseure, cette rencontre est reportée probablement après les vacances de février.

❖ COMMUNICATION

M. MONGET rappelle qu'un annuaire des entreprises a été réalisé, accessible sur le site internet de la commune. Actuellement, 55 entreprises sont référencées avec une page dédiée.

Cette initiative doit être suivie et complétée. Une nouvelle communication sera faite en ce sens à l'ensemble des acteurs économiques présents sur la commune.

Il précise que dans le cadre de cette démarche, un questionnaire avait été adressé sur la ville mon shopping ainsi que sur le bilan carbone. Un bilan des réponses sera prochainement dressé.

❖ OBSEQUES

M. le Maire informe l'assemblée du décès de la fille de Jany GHINASSI (ATSEM à l'école maternelle). Ses obsèques auront lieu le 10 décembre à l'église de Pompignac. M. le Maire et certains élus seront présents ainsi que plusieurs membres du personnel.

Une demande a été adressée à l'inspecteur d'académie pour la fermeture exceptionnelle de l'école à 15h30, mais elle a été refusée. Seul un enseignant sera autorisé à fermer sa classe plus tôt. Mme ANDRUSIOW, Directrice de l'APS a été contactée pour assurer la garde des enfants sur ce temps scolaire.

Tous les parents ont été informés et il n'y aura a priori que peu d'enfants attendus.

Mme MICHEAU-HÉRAUD confirme que la Directrice de l'école maternelle arrêtera sa classe à 15h50. Pour des raisons différentes, une classe terminera ses enseignements ce jour-là également à 12h00 et l'autre classe de grande section à 15h00.

La mairie sera exceptionnellement fermée à 17h00.

M. le Maire, au nom de la commune, adresse toutes ses condoléances et son soutien à Jany et sa famille.

❖ PLANTATIONS

Mme MICHEAU-HÉRAUD informe le Conseil que les plantations ont été réalisées la semaine passée aux pieds de la pergola dans le chemin des écoliers, en présence des enfants de deux classes de l'école élémentaire.

Prochainement, toujours dans le cadre du travail mené avec le groupe dédié de la commission Environnement (Mmes DUPHIL, MOULY, LANDELLE, M. DARON, avec la participation de Mme de Stoppeleire), des plantations d'arbres et végétaux seront faites à l'entrée de Damluc, autour de la pompe du SIEA ainsi que 2 arbres et un Jasmin au cimetière, un arbre dans le chemin du Cluzeau (en remplacement du chêne tombé) et un arbre à l'angle du chemin de Fontbonne.

❖ TRAVAUX

M. GUAIS indique que le SIETRA a commencé les travaux d'enrochement chemin du Calvaire dans le Rebedech.

Les travaux du rond-point route de Lalande avec l'aménagement d'un passage piéton sont en cours.

❖ PROCESSION

Mme PERRIN-RAUSCHER informe l'assemblée que la Procession au calvaire a eu lieu le 3 décembre dernier en présence de l'Abbé de Rosière. Malgré la pluie, beaucoup de personnes étaient présentes et se sont ensuite rendues à l'église.

M. le Maire précise que des remerciements ont été adressés à la mairie pour le soutien technique et logistique.

❖ URBANISME - TRAVAUX

M. BONNAYZE indique que la prochaine réunion concernant le schéma directeur des eaux pluviales aura lieu le 10 décembre à 9h30 à la CDC. Il s'agit d'une phase administrative pour la consultation des entreprises.

Il ajoute que le 10 décembre à 10h00 aura lieu la réunion avec le cabinet Métaphore pour la présentation de la 1^{ère} phase du diagnostic - volet social et économique, dans le cadre de la révision du PLU. Une présentation du diagnostic final sera faite à l'ensemble des élus dans le courant du premier trimestre 2022.

❖ RECENSEMENT

M. HANNOY indique que les 6 agents recenseurs ont été recrutés. Une réunion de présentation est prévue le lundi 13 décembre à 16h00 en mairie. A cette occasion, une photo des agents sera prise afin de communiquer auprès de la population.

❖ VŒUX DU MAIRE

M. BOULARAND demande si la cérémonie de présentation des vœux du Maire est maintenue.

M. le Maire répond que compte tenu du contexte et des consignes de la Préfecture, il est préférable de l'annuler. Une réflexion est en cours concernant le format de remplacement qui sera choisi.

❖ BILAN CARBONE

M. CAÏS informe les élus que la commission Bilan carbone a recueilli les informations concernant la mairie, la caisse des écoles et les associations dans le cadre du bilan carbone.

Les entreprises locales ont également été sollicitées, le recensement et l'analyse des données sont également en cours.

Le 4^{ème} volet concerne les habitants. La collecte des informations sera faite via un site internet dédié : NOS GESTES CLIMAT. Les données anonymisées seront ensuite récupérées par la commission.

Une communication sera faite prochainement auprès des habitants.

L'ensemble des données recueillies sera présenté en conseil ouvert.

❖ COLLECTE SAPINS DE NOËL

Mme CARLET indique qu'une réflexion est en cours au niveau du groupe « éco-citoyenneté » de la commission Environnement Développement Durable, afin d'offrir un service de collecte gratuit des sapins de Noël à l'ensemble de la population, avec probablement un système de broyage. Des précisions seront apportées prochainement et les habitants seront tenus informés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.